

Be Est Entreprendre



Aux côtés des créateurs et repreneurs d'entreprises



BE EST ENTREPRENDRE

#Parcours #Financement # Formation pour accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprise dans la globalité de leurs parcours.

- ▶ Créer un souffle de l'entreprenariat dynamique et solidaire ;
- ▶ Rendre plus qualitatives et pérennes les opérations de création-reprise d'entreprises par un accompagnement personnalisé et renforcé, de l'idée au primo-développement ;
- ▶ Faciliter l'accès aux financements bancaires des créateurs et repreneurs avec des outils ou des partenariats consolidés et/ou renforcés ;
- ▶ Mettre en réseau les opérateurs afin d'amplifier les dynamiques de coopération et les synergies de proximité. Expérimenter la mise en synergie d'opérateurs autour de tiers lieux ;
- ▶ Structurer une démarche globale en faveur de la transmission-reprise d'entreprise.



Objectif :

augmenter le nombre de porteurs de projets accompagnés

**Grand Est : + de 31 000 entreprises
créées en 2016** (+ 4,2 % par rapport à 2015)



Taux de
pérennité des
entreprises
à 3 ans :

75 %

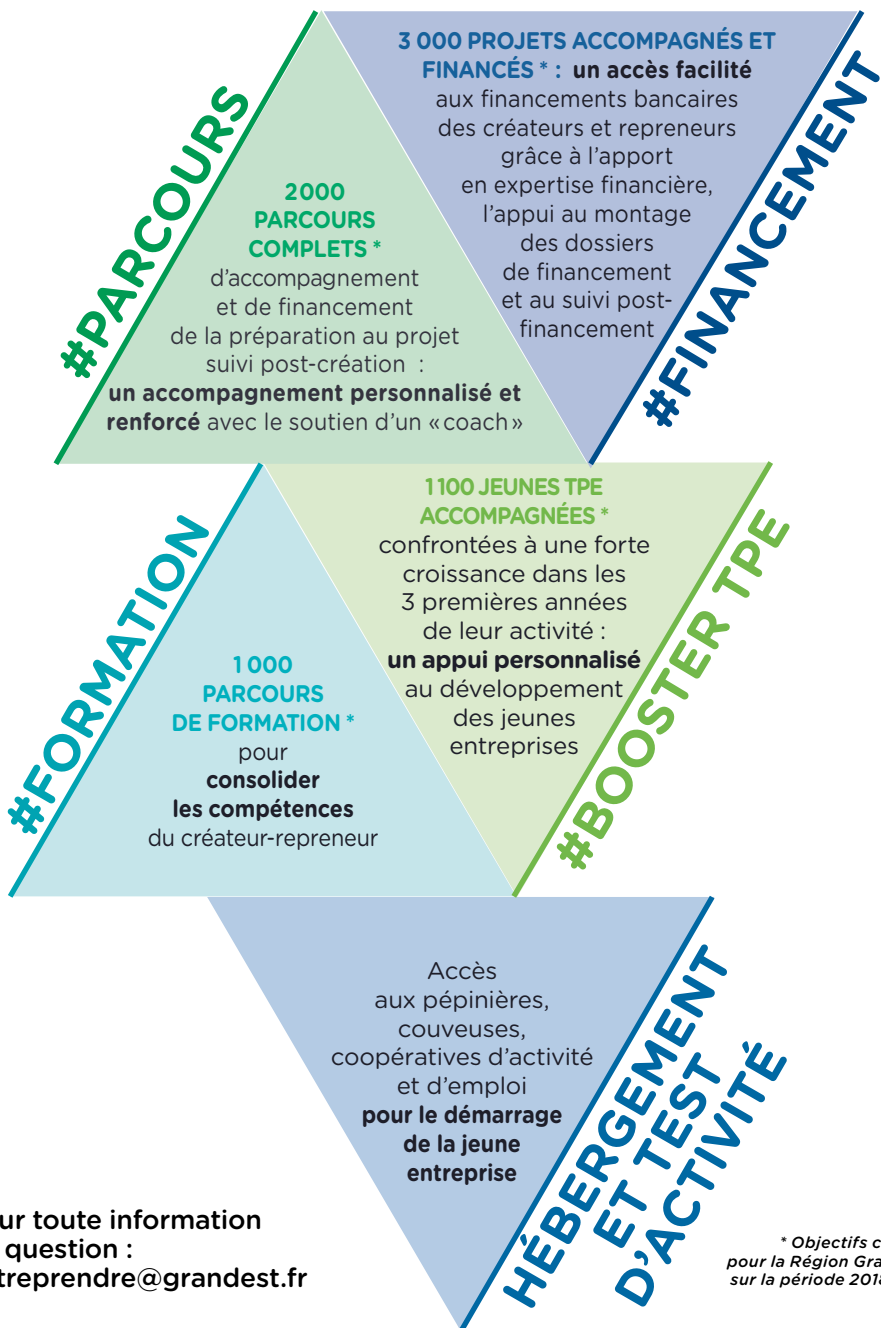
(contre 71% en France)



Taux de création
d'entreprise dans le Grand Est : **10,8 %**
(chiffres 2015)

Part des créations de micro-entrepreneurs : **37 %**
(chiffres 2016)

BE EST ENTREPRENDRE



Pour toute information ou question : entreprendre@grandest.fr

* Objectifs chiffrés pour la Région Grand Est sur la période 2018-2019

Be Est Entreprendre #Parcours

OBJECTIF :
sécuriser la démarche
de création-reprise d'entreprises



POUR QUI ?

- ▶ les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis plus de 6 mois (toutes catégories)
ou
- ▶ les bénéficiaires des minima sociaux
ou
- ▶ les jeunes de moins de 29 ans résidant dans le Grand Est, désireux de créer ou reprendre une entreprise dans le Grand Est
et
- ▶ les projets de création et de reprise avec un plan de financement inférieur à 20 000 €.

POUR QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Un accompagnement individualisé sous forme de parcours complet composé de 3 services :

1 ▶ Service « Préparation du projet de création ou reprise d'entreprise » 6 mois maxi

- Evaluer la faisabilité du projet
- Choisir une formation adaptée selon les besoins du créateur ou repreneur
- Préparer le dossier de présentation du projet

2 ▶ Service « Expertise financière et financement » 6 mois maxi

- Valider les aspects financiers du projet
- Monter des demandes de financement pour lancer le projet

3 ▶ Service « Suivi post-crédation et post-reprise » 3 ans maxi

- Elaborer et réaliser des tableaux de bord et de suivi d'activité

AVEC QUI ? Voir la carte des opérateurs sélectionnés par la Région p. 7

Be Est Entreprendre #Financement

OBJECTIF :
faciliter l'accès
au financement bancaire



POUR QUI ?

- ▶ Tous les créateurs et repreneurs (demandeurs d'emploi, salariés, ...) résidant dans le Grand Est ayant des projets de création et de reprise d'entreprise avec un plan de financement supérieur à 20000 €.

POUR QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Un accompagnement individualisé composé de 2 services :

1 Service « Expertise financière » 2 mois maxi

- Expertiser et valider les aspects financiers du projet
- Choisir une formation adaptée selon les besoins du créateur ou repreneur

2 Service « Financement et suivi post-financement » : 4 mois pour le financement et 3 ans pour le suivi post-financement

- Identifier les outils financiers mobilisables (prêts d'honneur, garanties...)
- Monter des demandes de financement pour lancer le projet
- Elaborer et réaliser des tableaux de bord et de suivi d'activité

AUPRÈS DE QUI ? Voir la carte des opérateurs sélectionnés par la Région p. 7

Be Est Entreprendre #Formation

OBJECTIF :

consolider les compétences des demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs en leur proposant une formation modulaire adaptée à leurs besoins (avant la création ou la reprise).



POUR QUI ?

- ▶ Les demandeurs d'emploi, à l'exclusion de personnes inscrites en catégorie E (personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)
- ▶ Les salariés d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) de moins de 6 mois.
- ▶ Les personnes licenciées économiques.

Les demandeurs d'emploi ayant créé leur entreprise ne peuvent pas en bénéficier.

POUR QUELLE FORMATION ?

Le créateur ou repreneur bénéficie de prestations de formation individualisées, selon ses besoins en compétences.

La formation comprend 5 modules pour une durée variant de 64 heures à 194 heures.

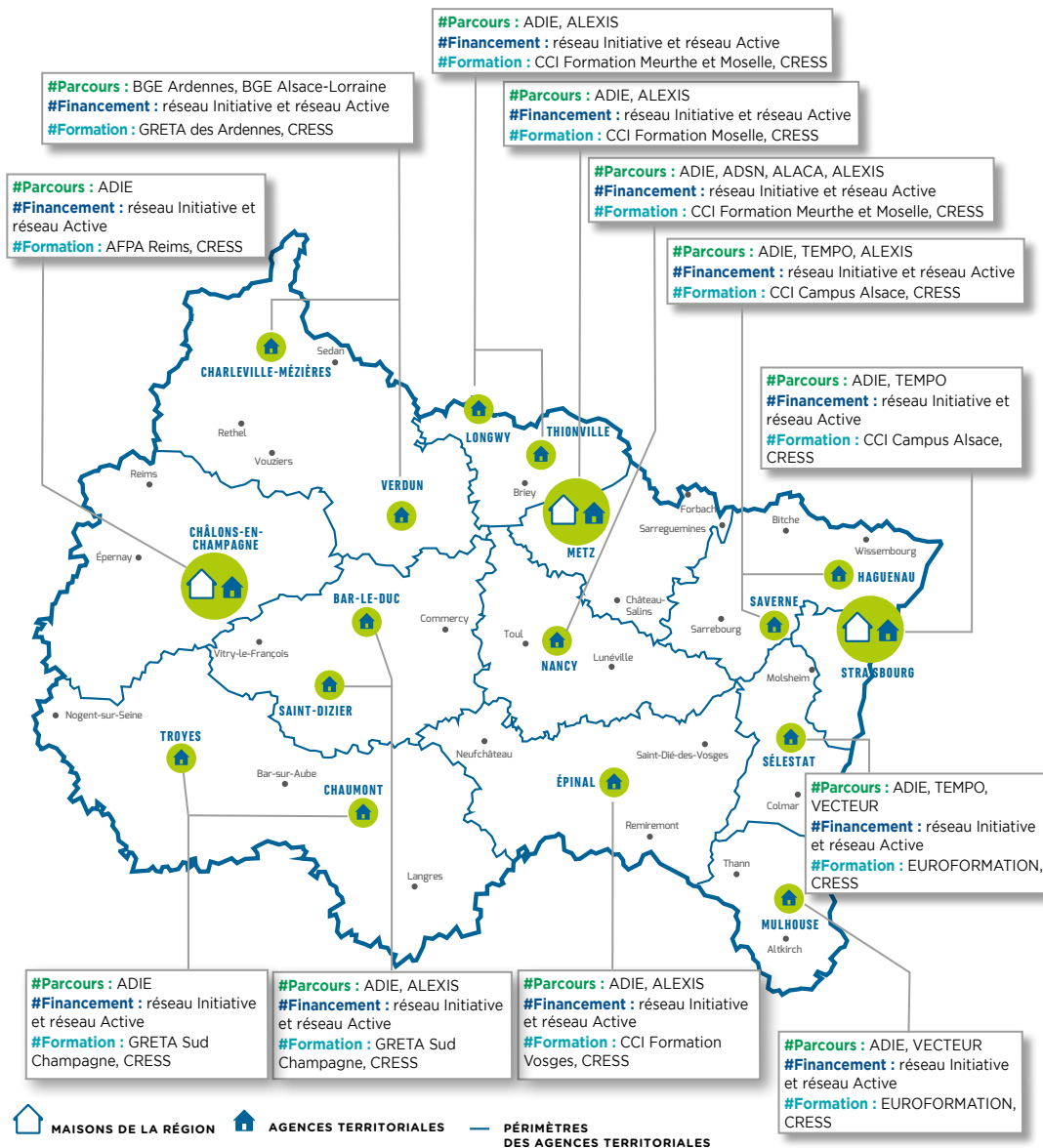
Module 1	Initiation à la gestion d'entreprise	50 heures	Obligatoire
Module 2	Techniques de gestion	60 heures	Optionnel
Module 3	Techniques bureautiques/ NTIC	35 heures	Optionnel
Module 4	Ressources humaines appliquées aux TPE	14 heures	Optionnel
Module 5	Spécialisation dans l'ESS	35 heures	Optionnel

AUPRÈS DE QUI ? Voir la carte des opérateurs sélectionnés par la Région p. 7



Opérateurs sélectionnés par la Région

Parce que l'accès aux services d'accompagnement, de financement et de formation doit être au plus près du lieu de résidence des créateurs et repreneurs d'entreprise, la Région a sélectionné des opérateurs sur le territoire du Grand Est dans les périmètres d'intervention de ses 12 agences territoriales



Pour en savoir plus : www.grandest.fr rubrique Aides



Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67

Maison de la Région • 5 rue de Jéricho
CS70441 • 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31

Maison de la Région • place Gabriel Hocquard
CS 81004 • 57036 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 33 60 00

www.grandest.fr

Retrouvez-nous sur

